



certificat de nationalité française

Par **MamadouF**, le **22/11/2010** à **15:12**

Bonjour, je me permets de vous écrire puisque j'ai un sérieux problème. Mon père était (décédé en 1997) de nationalité française et nous étions au Sénégal (ma mère, mes frères et sœurs). Je suis arrivé en France pour mes études secondaires et j'ai demandé un certificat de nationalité au bureau des nationalités du TI de Lille de le 11 Juin 2010 et je n'ai toujours pas de réponse. Au tribunal on me dit que l'enquête consulaire n'était pas terminée et qu'ils attendent et moi j'ai fini mes études en Septembre et mon titre de séjour expire le 15 Décembre 2010. Et actuellement je ne sais plus quoi faire car je risque de me retrouver sans papiers et je n'ai personne pour m'aider, pourtant j'ai donné tous les documents et des documents que je ne pensais pas être utiles. Merci de m'aider et de me dire combien de temps cette enquête consulaire va durer et qu'est-ce que je dois faire.... Merci d'avance et bien à vous.

Par **Domil**, le **22/11/2010** à **15:18**

Quels documents avez-vous produits ?
Pourquoi avoir attendu pour demander ce certificat ?

Par **MamadouF**, le **22/11/2010** à **23:11**

J'ai attendu parce qu'il avait une confusion sur mon acte de naissance et que l'avocat qui était censé défendre le dossier ne connaissait rien et cela m'a coûté beaucoup d'énergie. J'en ai rencontré un autre mais apparemment il n'y a rien pour l'instant. Voilà pourquoi. Pourriez-vous m'aider s'il vous plaît? Je ne dors plus. Je passe mon temps sur internet pour savoir comment sortir de ce problème. Merci d'avance.

Par **Domil**, le **22/11/2010** à **23:23**

Donc il y a un problème sur votre acte de naissance, ce qui doit expliquer le délai.
Quel problème ?

Par **MamadouF**, le **22/11/2010** à **23:41**

A ma naissance mon père était ici(Lille) et ma mère n'a pas pu mettre le nom de famille de mon père,elle avait mis son nom de famille,mais cela a été réglé avant que mon père n'acquiert la nationalité française.Et le greffier du tribunal d'instance de Lille m'avait fait comprendre que peut être elle ferait pas l'enquête consulaire.Et depuis le 11 Juin j'attends,j'ai appelé un ami d'enfance qui est allé au centre d'état civil où j'ai été déclaré et le responsable lui avait fait comprendre qu'il avait répondu à toutes les sollicitations venant de l'étranger pour des authentications.

Par **Domil**, le **23/11/2010** à **01:36**

vus tous les documents faux provenant de certains pays (certaines enquêtes les font monter jusqu'à 80% dans certains pays), l'instruction est forcément longue quand en plus, il y a un doute de départ sur un des actes.

Par **MamadouF**, le **23/11/2010** à **13:27**

D'accord je vois mais la Greffier m'a fait comprendre qu'avec le Sénégal,c'était pas compliqué puisqu'elle reconnaît que l'acte n'est pas faux c'est juste une confusion sur les noms de famille de ma mère et de mon père.Vous devez vous y connaître,qu'est ce que vous me conseillez de faire sachant qu'à la date du 15 décembre je n'aurais plus le droit de rester sur le pays.Merci d'avance.

Par **Domil**, le **23/11/2010** à **13:33**

Amha, deux choses à faire, en même temps :

- demander un autre titre de séjour
- voir un avocat

Par **MamadouF**, le **23/11/2010** à **13:39**

Et après cela combien de temps vais-je encore attendre puisque je ne pourrais demander qu'un titre de séjour de 6mois maximum.Je connais déjà un avocat mais je le paierai par le biais de l'aide juridictionnelle.

Par **Domil**, le **23/11/2010** à **19:29**

Essayez de relancer le TI, déplacez-vous.
Les tribunaux sont encombrés

Par **MamadouF**, le **23/11/2010** à **23:23**

J'y retourne demain matin. Mais j'aimerais savoir si vous pouvez m'aider, j'ai l'impression que vous vous y connaissez. Merci d'avance.